GROGNET Véronique

9 Rue de la ville

60210 BROMBOS

BROMBOS LE 27 Janvier 2020

Monsieur le Commissaire Enquêteur

En tant qu'habitante de la Picardie Verte, je tiens à manifester mon opposition au nouveau projet d'implantation d'éoliennes sur les communes de Domeliers, Cormeilles, Francastel et Rotangy.

Notre campagne est suffisamment impactée par ces engins qui gâchent notre beau paysage picard.

Notre région est pauvre, notre nature et notre campagne sont notre richesse.

Ces forets de mâts sont horribles. Leur vision lors de mes déplacements ou promenades est oppressante.

Je m'oppose à la détérioration de mon cadre de vie.

En tant que mère de famille et citoyenne, je m'inquiète

-Des risques pour la santé, même s'ils ne sont pas reconnus officiellement sont pourtant tangibles. Les riverains déjà impactés, se plaignent de trouble du sommeil, d'acouphènes, de stress lié au clignotement lumineux, au passage de l'ombre des pâles, au bruit...

-Des risques de pollution sont également à prendre en compte :

Pollution des terres et de la nappe phréatique lors de casse et de fuite d'huile.

Concentration de béton dans les sols. Le béton n'étant pas non plus un produit très naturel donc là aussi avec le temps, impact sur la nappe phréatique à l'heure où l'accès à l'eau menace de devenir un problème

Qu'adviendra-t-il des pales, des socles de béton ...quand les éoliennes seront devenues obsolètes ?

Comment peut-on parler d'énergie verte dans ces conditions ?

Une commission d'enquête de l'Assemblée nationale dédiée sur le sujet éolien a rendu *son rapport le 5 juin dernier*. Elle énonce clairement, et cela n'est pas contesté, que **« le bénéfice climatique de la politique de soutien aux éoliennes est quasiment nul en terme d'amission de gaz carbonique »**.

-Du coût de l'énergie éolienne qui pèse sur tous les citoyens, même les plus précaires avec une augmentation des factures d'électricité (cf. la Contribution au Service Public de l'Electricité)

- De l'impact sur le prix de l'immobilier

Qui a envie de vivre au pied d'une éolienne et encore moins à proximité d'un parc ? De ce fait les propriétaires immobiliers subissent une perte non négligeable lors de la vente de leur bien ; quand ils trouvent preneur.

L' Avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Hauts-de-France souligne que

--L'étude des impacts cumulés est périmée et insuffisante (p3)

- 8 des13 éoliennes du projet ne respectent pas la distance réglementaire pour préserver les chauves- souris (p9)

- L'impact sur l'avifaune n'est pas pris en compte.

- Les éoliennes sont placées à proximité d'un couloir de migration privilégié (p15)

- Le dépassement du bruit la nuit (p3)

Pour toutes ces raisons qui ne sont pas exhaustives, je vous demande, Monsieur le commissaire Enquêteur, d'apposer un avis défavorable à ce projet

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Véronique GROGNET